



## Municipalité Saint-Léonard-de-Portneuf

### AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le lundi **3 février 2025**, à 19 h, à la salle du conseil située au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, GOA 4A0, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### Nature et effet de la demande :

➤ Projet de construction d'un garage privé sur le lot 5 222 584

Avant l'émission d'un permis de construction, la demande vise à autoriser la construction d'un garage privé, dont la marge recul avant est de 3 mètres. Selon le règlement de zonage en vigueur, la distance minimale requise pour la marge de recul avant dans la zone Rv-10 est 9 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **3 février 2025**, à 19 h, à la salle du conseil située au 260, rue Pettigrew.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière sera réputée conforme au règlement de zonage en vigueur.

Le présent avis est publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné le 20 janvier 2025.

Le directeur général,

  
Serge Allaire

---

#### Certificat de publication

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil le 20 janvier 2025.

En foi de quoi, je donne le présent certificat le 20 janvier 2025.

Le directeur général,

  
Serge Allaire

SA/ST